

Le concours CORSICA LIRICA

Le Concours, organisé conjointement par l'association « In Opera Veritas » et la Municipalité de Ghisonaccia, Haute Corse (ci-après désignées par le terme « Organisation »), est ouvert aux candidates et candidats (ci-après désignés par le mot « candidats » ou « participants » ou encore « chanteurs ») de toutes nationalités né-e-s entre 1984¹ et 2006² et a pour but de promouvoir les chanteurs lyriques.

Les participants devront interpréter des airs d'Opéra permettant d'apprécier leurs qualités vocales, musicales et d'interprétation. Les airs relevant généralement de la variété ne seront pas acceptés, le Concours étant réservé aux chanteurs ayant une formation lyrique de base.

Par ailleurs, tous les participants sélectionnés devront obligatoirement interpréter **en demi-finale (et/ou en finale à la demande du Jury)** un air en langue corse, choisi parmi la sélection qui leur sera proposée³ **ou** un air leur choix, en fournissant au préalable la partition correspondante, pour approbation du Jury.

Inscription

L'inscription du candidat implique de sa part l'acceptation sans réserve du présent règlement et des éventuelles modifications qui pourraient intervenir entre l'envoi de son dossier et la date du concours. En cas de contestation, seule la version rédigée en français fera autorité.

– Des contrats d'engagement pourront être proposés à des candidats, lauréats ou non.

– Tous les membres du Jury sont susceptibles de proposer des engagements aux candidats ou aider à leur promotion.

– Pour tous les points non prévus par le présent règlement, en cas d'éventuel ajout ou de modification des règles et, plus largement, pour toutes les questions soulevées lors du déroulement du concours, **l'Organisation est in fine souveraine et seule décisionnaire**, ses décisions étant irrévocables.

Modalités d'inscription et de séjour

– **Les candidats devront être nés après le 01 Janvier 1984 et avant le 31 Décembre 2006.** Cependant, des dérogations exceptionnelles pourront être accordées après délibération par l'Organisation, souveraine dans sa décision.

– Les candidats devront présenter un CV détaillé de leur expérience professionnelle artistique et/ou de leur formation. L'Organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser une candidature. Cette décision n'a pas à être justifiée et est sans appel.

– Les candidats devront avoir déposé un dossier d'inscription complet (avec l'intégralité des pièces justificatives) et réglé les droits d'inscription correspondants, avant la date limite fixée par le règlement et mise à jour sur le site du concours et/ou par email adressé aux candidats. Les candidats admis à se présenter (dont le dossier sera accepté) recevront une confirmation d'inscription, envoyée par l'Organisation, qui fera foi.

¹ Les candidat(e)s mineures selon la loi française (- 18 ans) peuvent postuler avec autorisation parentale, et après accord du Jury.

² Des dérogations peuvent être accordées sur simple demande auprès du Jury.

³ Les partitions seront fournies, une fois les choix effectués.

Un droit d'inscription (voir montant sur fiche d'inscription) est exigé, pour participer au concours. Ce droit doit être obligatoirement réglé, en Euros, au moment de l'inscription et fait partie intégrante du dossier. Pour l'édition 2024, nous avons choisi de scinder les inscriptions en deux parties et deux montants distincts :

- Le premier d'un montant de vingt euro (20€) couvre le procédé de présélection, en la présentation d'un fichier vidéo.
- Le second d'un montant de quatre-vingts euro (80€) correspond à l'inscription du candidat sélectionné et admis aux étapes suivantes, en Corse.

Les trente (30) premiers inscrits sélectionnés seront logés⁴ auprès d'un établissement partenaire par l'Organisation, à partir de la veille de leur première audition en Corse, et jusqu'au terme de leur participation⁵. Les frais de voyage, de transfert et de restauration restant à la charge des candidats.

Les candidats entrant directement en Finale bénéficieront de la gratuité de la nuitée précédant la finale.

Les trente premiers candidats bénéficiant du logement gratuit, devront publier sur l'ensemble de leurs profils existant sur tous réseaux sociaux jusqu'à cinq parutions communiquées par l'ORGANISATION, mentionnant - entre autres - la liste de tous les sponsors de l'évènement.

Les candidats voyageant en couple devront choisir des logements qui leur seront entièrement dédiés⁶ pour lesquels notre partenaire établira des devis préalables. Toutes les personnes pourront aussi bénéficier de tarifs négociés auprès de nos partenaires durant la durée du concours - et au-delà s'ils souhaitent prolonger leur séjour. Dans ce cas nous les mettrons en relation avec nos partenaires et les offices de tourisme régionaux afin de bénéficier de conditions avantageuses, partout en Corse.

Pour les candidats européens et étrangers en cas de règlement des frais par mandats, virements, transferts, etc... ceux-ci doivent inclure les frais supplémentaires éventuels de gestion et/ou commission de change. Le montant net reçu par l'Organisation doit correspondre intégralement aux frais d'inscription.

CHAQUE VIREMENT BANCAIRE DOIT OBLIGATOIREMENT FAIRE APPARAÎTRE LE NOM DU CANDIDAT ⁷

Dès lors que l'inscription a été confirmée par l'Organisation au moment du dépôt du dossier, le droit d'inscription n'est plus remboursable et reste acquis, même en cas d'absence du candidat (quel qu'en soit le motif) et même si la participation du candidat est remise en cause pour non-respect d'une des clauses du présent règlement.

La confirmation de l'inscription ne sera adressée au candidat qu'à réception du dossier complet.

⁴ En chambre individuelle faisant partie d'une mini-villa en comportant deux.

⁵ Jusqu'au dernier jour de leur participation aux épreuves.

⁶ Afin de ne pas distraire d'autres candidats voyageant seuls. Même s'ils font partie des 30 premiers inscrits.

⁷ Afin d'éviter toute erreur d'attribution : ceci est très important

Toutes les pièces composant le dossier d'inscription doivent être libellées selon la norme suivante :

« NOM » (espace) « PRENOM » (espace) « TITRE DU DOCUMENT » .PDF/JPG/DOCX

Le dossier doit **impérativement être reçu au complet** avant la date limite indiquée lors des correspondances, et n'est considéré comme complet que s'il parvient obligatoirement accompagné de :

⇒ SOUS FORMAT MP4 ou LIEN YOUTUBE

1/ une vidéo récente de moins de deux ans, du candidat interprétant un air d'opéra de son choix

⇒ SOUS FORMAT WORD et MAXIMUM UNE PAGE:

2/ Un curriculum vitae artistique (formation et/ou activités professionnelles)

3/ Une courte présentation de sept à huit lignes à destination du public et éventuellement de la presse

⇒ SOUS FORMAT PDF et MAXIMUM 2Mo

4/ le formulaire d'inscription dûment rempli et signé (à télécharger sur notre site).

5/ Le Programme de toutes les œuvres, incluant le choix en langue corse, toujours précisant le nom du candidat

6/ Les partitions de chaque œuvre choisie, afin d'en informer les accompagnateurs, libellées comme suit : (les originaux devant être présentés lors des épreuves)

→« NOM DU CANDIDAT» (espace) « TITRE DE L'OEUVRE» (espace) « NOM DU MORCEAU » (espace) »COMPOSITEUR ».PDF ⁸

7/ La preuve de paiement de la totalité des droits d'inscription, mentionnant le nom du candidat.

⇒ SOUS FORMAT JPEG et MAXIMUM 2Mo

8/ 1 portrait photographique en **300DPI (Dimensions maxi 10x15cm / 2Mo)**

9/ Une photocopie de la pièce d'identité avec date de naissance.

⁸ Ceci est à respecter scrupuleusement afin de faciliter la gestion auprès des pianistes : merci !

ACCOMPAGNEMENT MUSICAL

L'accompagnement des candidats se fera exclusivement au piano. Aucune autre forme d'accompagnement ne sera acceptée (autre instrument que le piano, support musical enregistré, etc...). Le chant *a cappella* ne sera pas accepté sauf dans le cas où tout ou partie d'un morceau aurait été écrit ainsi par le compositeur.

Plusieurs pianistes accompagnateurs sont prévus par l'Organisation, dont la prestation fera l'objet d'une participation forfaitaire demandée à chaque candidat pour un montant de 25 EURO ⁹ (25€) à régler lors de votre première répétition, ou auparavant par transfert bancaire uniquement.

Chaque candidat peut aussi se faire accompagner - à ses frais - par son propre pianiste. Dans ce cas, le/la pianiste n'aura accès aux coulisses que lors du passage de son candidat et devra les quitter dès la fin de sa prestation. Son logement devra être organisé par le candidat, y compris auprès de notre Partenaire.

L'Organisation prévoit des répétitions en matinée précédant les épreuves du Concours avec les pianistes accompagnateurs, selon un ordre de passage des candidats défini par l'organisation, avec leur collaboration.

Lors de leur passage, les candidats devront impérativement fournir aux pianistes les partitions **imprimées** piano/chant, lisibles et en bon état, des œuvres qu'ils ont choisies. La législation française interdit l'usage des photocopies de partition ou impressions illégales via internet, la responsabilité du candidat serait engagée s'il contrevenait à ces dispositions.

PROGRAMME

Les candidats ne pourront chanter deux fois le même air en quart de finale, en demi-finale ou en finale, à l'exception de celui déjà présenté en vidéo pour présélection. Les œuvres devront être interprétées sans partition. L'interprétation d'un candidat pourra être refusée si le temps imparti est dépassé.

Le programme indiqué sur le bulletin d'inscription peut être exceptionnellement modifié jusqu'à deux semaines ^{10 11} avant le début des épreuves. Cette éventuelle modification doit être dûment notifiée, par écrit, à l'Organisation.

Dans son dossier d'inscription, chaque candidat propose un programme de 3 airs plus son choix de chant en langue corse.

L'organisation souhaite permettre à chacun de se présenter dans les meilleures conditions possibles : **Les candidats indiqueront sur leur programme l'ordre de son choix des airs à interpréter lors de chaque étape des épreuves en Corse.** ^{12 13}

Les transpositions sont autorisées quand elles sont d'usage ou prévues par le compositeur- ou dans le cas où la réécriture de la partition concernée est effectuée par le candidat, dans un délai permettant de transmettre le document aux accompagnateurs. ¹⁴

⁹ A régler par virement préalable ou auprès du représentant de l'Organisation sur place.

¹⁰ Aucun délai supplémentaire ne saura être accordé.

¹¹ Intervertir un choix entre quart de finale, demi-finale et finale pourra être accepté.

¹² Choix modifiable jusqu'à quatre semaines avant les épreuves

¹³ Ordre modifiable jusqu'à la veille des épreuves.

¹⁴ Quatre semaines avant arrivée en Corse.

PRESELECTION SUR DOSSIER VIDEO :

Le candidat propose son interprétation filmée d'un (1) morceau **de son choix**.

Durée maximale : **6 minutes**.

QUARTS DE FINALE :

Le candidat chante 1 morceau **de son choix** parmi les œuvres proposées dans son programme.

Durée maximale : **6 minutes**.

DEMI FINALE :

Le candidat doit interpréter deux (2) morceaux. Le premier **de son choix** parmi les airs inscrits à son programme et que le candidat n'a pas encore chanté. Le second, **de son choix en langue corse**.

Durée maximale de l'ensemble des deux morceaux : 6 à 9 minutes.

FINALE - GALA :

Les candidats sélectionnés interpréteront un **ou** deux airs **choisis par le Jury** parmi ceux indiqués dans leur programme.

La remise des prix aura lieu à l'issue de cette représentation.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le concours se déroule en quatre phases :

- **Présélections su présentation de fichier vidéo.**
- **Quarts de finale répartis sur deux jours, en Corse.**
- **Demi-Finale, en Corse.**
- **Finale / Gala, en Corse.**

La demi-finale inclut obligatoirement l'interprétation d'un air en langue corse.

Les présélections seront effectuées par un Comité de présélection, à réception des dossiers-vidéos.

Un ordre de passage sera indiqué aux candidats et restera le même jusqu'à la finale***. Les candidats doivent évaluer leur horaire de passage afin de se présenter dans l'ordre affiché. Chaque candidat est responsable de sa ponctualité, de la gestion de son temps, et du respect de son ordre de passage. Les plannings et indications écrites communiqués par l'Organisation doivent être strictement respectés. Un candidat absent au moment de son passage perd la possibilité de concourir à cette épreuve et sera, par conséquent, exclu de la compétition. Seul le Jury peut décider de le réintégrer dans le concours et choisir de l'entendre au moment où cela sera possible.

Les délibérations du Comité de Présélection et du Jury sont secrètes. Leurs décisions sont souveraines et sans appel.

La liste des membres du jury sera annoncée avant le concours et avant la fin du mois de Mai 2024. La nomination des membres du Jury relève de la responsabilité souveraine du Comité d'Organisation.

Les membres sont choisis pour leur reconnaissance internationale dans le monde de la musique. Le Jury délibère à huis clos, ses décisions étant secrètes et sans appel.

Une tenue habillée – robe ou costume - est recommandée pour les quart et demi-finales, à l'issue desquelles une prise de vues de portraits sera organisée pour tous les candidats

Pour la Finale / Gala, robe de soirée et costume sombre sont exigés.

ADMISSION DIRECTE EN FINALE

Les lauréats des premiers prix de concours internationaux de la période 2019-2024, peuvent éventuellement être admis directement en finale du concours "CORSICA LIRICA" en 2024, sur présentation des justificatifs correspondants, et après accord d'un comité de décision : **cette mesure exceptionnelle est limitée en nombre de places, et à seule appréciation du comité.**

Leurs frais d'inscriptions restent dus, une nuitée sur place au moins étant incluse, auprès de notre partenaire.

Tous les candidats admis directement en finale peuvent aussi à leur demande dûment exprimée, concourir dès les quarts de finale.

PLANNING DES EPREUVES¹⁵
(A titre indicatif, sous réserve de modifications)

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Matinée : Répétitions

17h00 : Début des épreuves

VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2024

Matinée : Répétitions

17h00 : Suite des épreuves

SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024

Matinée : Répétitions

16h00 : Demi - Finale

DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024

17h00 : Finale / Gala

Remise des prix.

La proclamation des résultats et la remise des Prix se dérouleront à l'issue de des épreuves du Dimanche.

¹⁵ Susceptible d'être modifié sur place

DOTATIONS

Les dotations représentent au moins une valeur totale de 18500 € sous forme de Prix en numéraire, de participations aux frais, et de participation à des événements lyriques.

Le Jury peut, le cas échéant, décider de l'attribution ou de la non-attribution de Prix ainsi que de la répartition des dotations pour les Prix Spéciaux. En cas de candidats ex-æquo, la valeur du prix sera divisée par le nombre de candidats. Les Prix seront payés par virement émis à chacun à l'issue de la proclamation des résultats et à réception des fonds publics correspondants. S'ils le souhaitent, les candidats non finalistes recevront sur demande une attestation de participation au concours, mentionnant le niveau de l'épreuve qu'ils ont atteint.

Tous les récipiendaires de prix seront susceptibles d'être conviés à titre gracieux à de futures productions de l'Organisation, seuls leurs frais de déplacement et de séjour seront alors pris en charge.¹⁶

CESSION DE DROITS ET DISPOSITIONS DIVERSES

Par son inscription et son adhésion au présent règlement, tous les candidats autorisent expressément l'Organisation à capter, reproduire et diffuser leur image, leurs prestations et interprétations. Cette autorisation se fait dans les conditions suivantes :

- captation et fixation sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (photographies, enregistrements audios et audiovisuels...),
- utilisation et communication de leurs nom et qualité sur tous supports et par tous procédés,
- diffusion (en direct ou différé), présentation et reproduction des photographies, enregistrements et captations à des fins non commerciales de communication, information, promotion et archivage, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, y compris internet, et par tous procédés (voies hertziennes, numériques, analogiques...).

Cette autorisation et cette cession des droits d'enregistrements, de captation, d'utilisation et de diffusion est consentie à l'Organisation - ou aux tiers mandatés par elle - à titre gratuit, sans limitation de durée et pour le monde entier. Dans le cadre de la réglementation RGPD, les candidats sont informés que les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Organisation pour leur inscription au Concours International "CORSICA LIRICA". Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Membres du Jury, Professionnels et toutes personnes souhaitant proposer des engagements ou les contacter et, en partie, aux Spectateurs du Concours. Les données sont conservées pour une durée minimale de 5 ans afin de permettre l'accompagnement et la promotion des candidats qui peuvent y accéder, les rectifier, demander leur suppression ou exercer leur droit de limitation de leur traitement. Pour exercer vos droits ou pour des questions concernant le traitement des données dans ce système, contacter : administration@corsicalirica.com. Si, après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » n'ont pas été respectés, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL. Pour plus d'informations sur vos droits, consulter le site www.cnil.fr

¹⁶ Dans la limite de montants raisonnablement constatés, et sur présentation des reçus correspondants.

MODIFICATIONS – SUSPENSION – REPORT – ANNULATION

En cas de modifications de la durée, suspension, report ou annulation du Concours Lyrique International "CORSICA LIRICA", sans préavis, pour quelque motif que ce soit, y compris défaut de financements, épidémie, conflits, cas de force majeure, cas fortuit, l'Organisation ne saurait être rendue responsable vis-à-vis des candidats, et se trouverait, de ce fait, libérée de toutes charges, remboursements de frais et/ou dédommagements vis-à-vis de quiconque.